

Contrat

ENTRE :

ACCESS ORGANISATION (dont le sigle commercial est AORA VOYAGES)

Adresse : Parc de la Cimaise - 14 rue du Carrousel - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - **Tel :** 0320040369

Représenté par Madame **Valérie DECOUPIGNY, Gérante**, agissant en qualité d'agent de voyages sous l'immatriculation n° **IM059110031** (S.A.R.L. au capital de 10 000.00 € - RCS : Lille - SIRET : 451354 51800032 – APE : 8230 Z - TVA : FR 20451354518 - Garantie financière (100 000.00 €) : ATRADIUS - Responsabilité Civile : HISCOX)

ET : IDENTITE ET INFORMATIONS VOYAGEURS

Merci d'indiquer lisiblement vos noms et prénoms de la même manière et dans le même ordre que ceux figurant sur votre document d'identité et, de nous envoyer une copie de celui-ci. Il appartient au(x) client(s) de vérifier l'orthographe exacte des participants.

L'agence décline toute responsabilité en cas d'erreur.

PARTICIPANT 1 (RESPONSABLE DU DOSSIER)

PARTICIPANT 2

ENFANT(S)

Nom		Nom		<p>ENFANT 1</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Né(e) le</p> <p>à</p> <p>N°Passeport</p> <p>Délivré le</p> <p>A</p> <p>Expire le</p> <p>ENFANT 2</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Né(e) le</p> <p>à</p> <p>N°Passeport</p> <p>Délivré le</p> <p>A</p> <p>Expire le</p> <p>ENFANT 3</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Né(e) le</p> <p>à</p> <p>N°Passeport</p> <p>Délivré le</p> <p>A</p> <p>Expire le</p>
Prénom		Prénom		
Adresse	Adresse	
Compl. Adresse	Compl. Adresse	
Code Postal/Ville	Code Postal/Ville	
Pays	Pays	
Contact Tel	Domicile : Portable :	Contact Tel	Domicile : Portable :	
Profession		Profession		
Email		Email		
Né(e) le - à		Né(e) le - à		
N° Passeport	N° Passeport	
Délivré le	Délivré le	
A	A	
Expire le	Expire le	
Contact durant votre séjour	Contact durant votre séjour	
Adresse	Adresse	
Téléphone	Téléphone	
J'ai eu connaissance de ce voyage par :	J'ai eu connaissance de ce voyage par :	

OBJET DU CONTRAT

Le client confie à l'agence **AORA VOYAGES**, l'organisation d'un voyage au **JAPON du 21 octobre au 2 novembre 2017** aux conditions et modalités suivantes :

ASSURANCES

* **Assurances assistance/rapatriement et responsabilité civile : incluses (sauf pour les non ressortissants européens).**

* Assurance annulation / complémentaire :

* **Souscription facultative : Entourez votre choix – Valable pour un voyageur vivant en France (Principauté d'Andorre ou de Monaco et DOM inclus), en Union Européenne, en Suisse, au Liechtenstein, ou en Norvège – premier tarif pour chambre double et second pour chambre individuelle**

PARTICIPANT 1 Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	PARTICIPANT 2 Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	ENFANT(S)
Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 100.00 € TTC <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 100.00 € TTC <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Sur le contrat des parents
Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 130.00 € TTC <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 130.00 € TTC <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

HEBERGEMENT : (cochez votre choix)

Chambre double (1 grand lit) à partager

Chambre individuelle: avec supplément de 450.00 € TTC

Chambre twin ou triple (2 lits) à partager (selon disponibilités)

*Le client reconnaît devoir prendre en charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour partager une chambre twin.
Si vous avez une personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre, merci de nous indiquer son nom :
Si cette personne annule son voyage et qu'aucune autre ne peut partager votre chambre, les frais d'une chambre individuelle vous seraient facturés.*

REPAS : (précisez votre demande)

Régime alimentaire spécial :

Celui-ci sera précisé auprès de nos prestataires - l'agence AORA VOYAGES décline cependant toutes responsabilités dans le cas où cette demande ne pourrait aboutir.

CONVOCATION : le jour du départ et du retour (susceptible de modification)

Aller : rendez-vous au comptoir d'enregistrement de la compagnie AIR CHINA de l'aéroport de Paris CDG à 09h30 le 21 octobre 2017.

Retour : rendez-vous à 06h00 au comptoir d'enregistrement de la compagnie AIR CHINA de l'aéroport Narita International le 3 novembre 2017.

DESCRIPTION DU VOYAGE

(Comme mentionné dans le programme du 10 mars 2017 remis au client)

- * **Accompagnateur et organisateur :** Laurent ERMELLINI au départ de Paris
- * **Activités incluses :** comme mentionné dans le programme
- * **Assurances souscrites :** assistance/rapatriement et responsabilité civile incluses (sauf pour les non ressortissants européens)
- * **Transport : horaires (susceptibles de modification) :**

AERIEN : Compagnie AIR CHINA conditions générales de vente à consulter sur : <https://www.airchina.fr/FR/FR/conditions/>

Le 21 octobre 2017 :

Décollage à **12h15** sur le vol CA834 à destination de **Shangai** arrivée prévue à **05h35** le 22 octobre 2017 et correspondance pour **Osaka** sur le vol CA921 à **09h10**, arrivée prévue à **12H10**.

Le 2 novembre 2017 :

Décollage de Tokyo à **08h30** sur le vol CA184 à destination de **Pékin**, arrivée prévue à **11h30** et correspondance à **13h30** sur le vol CA933 à destination de **Paris CDG**, arrivée prévue à **17h45**.

TERRESTRE : Véhicule privatisé et transports publics comme mentionné.

* **Catégorie et noms des hébergements (ou similaires, normes locales)**

Mt Koya :	Sekisho in, Temple,	Monastère
Kyoto :	Vessel Hotel Campagna 3***	(normes locales)
Onomichi :	Greenhill Onomichi 3***	(normes locales)
Matsuyama :	Tokyu Rei Hotel 3 ***	(normes locales)
Zentsuji :	Zentsuji Temple	Monastère
Takamatsu :	Tokyu Rei Hotel 3 ***	(normes locales)
Tokyo :	Villa Fontaine Ueno Okachimachi 3***	(normes locales)

- * **Repas :** comme mentionné dans le programme remis au client
- * **Boissons :** **non incluses**
- * **Nombre de participants :** **10 minimum**
- * **Type de séjour :** **13 jours / 11 nuits** selon programme remis au client

COUT DES PRESTATIONS (calculées sur une base de 15 adultes)
(Comme mentionné dans le programme du 10 mars 2017 remis au client)

Forfait base chambre double ou twin : 4 295.00 € TTC
Si chambre individuelle, supplément de 450.00 € TTC

Le client reconnaît avoir été informé qu'il devrait prendre à sa charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autres participants pour partager une chambre twin, et que si la personne confirmée par le client pour partager sa chambre twin annule son voyage et qu'aucune autre ne peut partager cette chambre, les frais d'une chambre individuelle lui seraient facturés.

Devis calculé sur la base de 1 JPY = 0.0083 EUR

Les hausses de taxes, d'assurances, de carburant, de variation du nombre de personnes, de variation monétaire, restent applicables jusqu'au départ. Une modification sensible des prix des vols intérieurs (hors taxes aériennes), ferroviaires ou hôteliers peut amener une révision du prix des voyages, conformément à la loi. Dans le cas d'une augmentation, celle-ci ne pourra en aucun cas excéder 10% du prix du voyage. Les taxes aériennes ne rentrent pas dans ce cadre et sont sujettes à modifications jusqu'à l'émission des billets. Les taxes d'entrée et de sortie, même si elles ne sont pas confirmées à la réservation, peuvent être à tout moment réclamées par le gouvernement du pays en question, et seront donc à régler sur place par le client.

MODALITES DE REGLEMENT

La présente proposition sera considérée comme acceptée une fois accomplies les conditions suivantes :
Retour du double remis à l'organisateur signé (et revêtu d'un cachet commercial si société), chaque page du dit contrat portant les initiales du client et du représentant de l'organisateur ainsi que sur les conditions générales de vente.

Paiement d'un acompte de 40 % par personne (non remboursable) à nous adresser lors de l'inscription + assurance éventuelle en totalité (non remboursable) :

Acompte à verser : 1718.00 € TTC pour chambre double ou twin,
ou 1898.00 € TTC en chambre individuelle + assurance éventuelle en totalité.

Solde à régler au plus tard 45 jours avant le départ, soit le 05/09/17, sans rappel de notre part :

2577.00 € TTC pour chambre double ou twin
ou 2847.00 € TTC pour une chambre individuelle

Le client reconnaît avoir été mis au courant qu'en cas d'annulation de sa part, son acompte en totalité serait conservé par l'agence. En ce qui concerne le solde, le client reconnaît avoir été informé qu'il en serait redevable également auprès de l'agence, suivant barème de frais d'annulation, même s'il annule avant la date du règlement du solde.

Mode de règlement (cochez votre choix) :

Chèques à établir à l'ordre d'**ACCESS ORGANISATION**

Virements (envoi de notre RIB sur demande)

Espèces (dans la limite de 1 000 euros par dossier, 30 euros de frais si mandat postal)

Chèques-vacances ANCV (solde à plus de 60 jours du départ et 1.5 % de frais à ajouter)

Carte bancaire (merci de nous appeler afin de procéder au débit à distance)

J'autorise le prélèvement deeuros pour le règlement de l'acompte et deeuros pour le règlement du solde, avec la carte bancaire dont le numéro est XXXX XXXX XXXX (**autres numéros à confirmer par téléphone**).

ANNULATION ET MODIFICATION DE NOM (de la part du client) :

ACCESS ORGANISATION, mandataire du client, si la présente proposition est acceptée, garantit l'exécution satisfaisante du voyage prévu dans les conditions des articles 1991 à 2002 du Code Civil. L'acceptation de cette proposition de contrat implique l'adhésion aux conditions particulières spécifiées ci-dessus, et des frais d'annulation seront applicables selon le barème suivant pour une annulation totale ou partielle.

ANNULATION TOTALE et PARTIELLE (sur le prix total du voyage) : (sans rappel de notre part)

De la réservation à plus de 45 jours avant le départ : acompte non remboursable (40 %)

De 45 jours à plus de 30 jours avant le départ : 60 % de frais par personne

De 30 jours à plus de 15 jours avant le départ : 75 % de frais par personne

De 15 jours avant le départ à la date de départ : 100 % de frais par personne

MODIFICATION DE NOM : Montant des frais à nous demander (possible avant émission des billets)

FORMALITES

Le visa n'est pas nécessaire pour un séjour d'une durée inférieure à 3 mois.

La présentation d'un passeport en cours de validité (et valide jusqu'à la date du retour) est obligatoire pour être admis sur le territoire.

Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de sécurité, et des vérifications à faire concernant les formalités (prendre contact avec l'ambassade ou le consulat, notamment si le client n'est pas de nationalité française). Et soit de lire les recommandations aux voyageurs, sur le site : www.diplomatie.gouv.fr, concernant les formalités, la sécurité et les précautions à prendre.

SANTE

Aucune vaccination n'est obligatoire, hormis pour les personnes en provenance de zones à risque, en particulier les pays touchés par la fièvre jaune. On note actuellement une recrudescence des cas de rubéole au Japon avec 254 cas observés en janvier 2013, soit 13 fois le nombre constaté en janvier 2012. Il est recommandé aux voyageurs de vérifier que leurs vaccinations sont bien à jour. Un voyage au Japon peut être l'occasion de vérifier la validité de ses vaccinations habituelles, en particulier celles contre la Diphtérie, le Tétanos, la Poliomyélite et la Coqueluche (DTP Coq). **Il appartient au client de vérifier les recommandations ci-dessus auprès de l'Institut Pasteur. Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de santé, et des vérifications à faire au niveau des recommandations faites aux voyageurs, sur le site www.pandemie-grippale.gouv.fr ou www.diplomatie.gouv.fr**

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties conviennent, en cas de difficultés, de contestation ou de litiges, d'attribuer au Tribunal de Commerce de Lille la compétence de statuer.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Contrat en 6 pages

Ce contrat pour être validé, devra être retourné, signé et accompagné du règlement de l'acompte ou du solde, dans un délai de 5 jours suivant la réception du présent document. Toute surcharge manuscrite n'aura de valeur contractuelle et n'engage pas notre responsabilité.

(Programme, devis, contrat d'assurances, conditions particulières et générales de vente de l'agence en annexes

Prendre connaissance des conditions particulières et générales de ou des compagnies de transport sur leur site)

M. / Mme, agissant **pour moi-même et pour le compte des personnes inscrites**, certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation, des conditions particulières et générales de vente de voyage de l'agence ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES ou du Tour Opérateur, ainsi que de l'assureur et des transporteurs, et les accepte toutes sans réserve. Je reconnais avoir reçu les conditions de vente de l'assureur, une brochure ou la proposition de programme de l'organisateur, ses conditions particulières et générales de vente ainsi que le présent contrat avant sa signature, et certifie avoir pris connaissance que les tarifs sont sujets à modification jusqu'au départ (voir programmes : hausse éventuelle de taxes, de surcharge carburant, d'assurances, due à un nombre de participants inférieur à celui sur lequel le prix est calculé, et due à la hausse de la monnaie avec laquelle le programme a été calculé.

Je reconnais également avoir reçu toutes les informations, de la part de l'agence ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES, nécessaires à ma prise de décision quant au choix de la destination, notamment sur les questions relatives aux formalités administratives et à celles afférentes à la sécurité et aux risques sanitaires. Je reconnais avoir été conseillé par l'agence en matière d'assurances et avoir été informé que les frais liés aux cas de forces majeures telles que les grèves, accidents climatiques (voir conditions particulières de vente), ne sont pas remboursables par l'agence.

Je reconnais également être en bonne santé et avoir la forme physique pour ce type de voyage.

Contrat établi en 2 exemplaires originaux dont un est remis au signataire du contrat.

Merci de parapher chaque page du contrat et de ses annexes, et de signer ci-dessous, après la mention « lu et approuvé »

Pour **ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES**

Mme Valérie DECOUPIGNY

Gérante

Le client

M. / Mme